

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Nicolas PEYRARD)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **22**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **22**
○ Pour : **22**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : Néant.

Date de convocation :
Le 8 juin 2023

Date d'affichage :
Le 8 juin 2023

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2021-09-20/03 du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/04 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Il explique que le gros œuvre de l'auberge est en très mauvais état et les travaux de démolition ont nécessité une déconstruction manuelle non prévue dans le cadre du marché initial. De plus, l'entreprise a découvert de nombreux pneus derrière le bâtiment qui demandent une prise en charge et un traitement en centre agréé.

M. JURY présente alors l'avenant n°1 présenté par l'entreprise SDRTP (43290 Montregard), titulaire du lot 2 (démolition), incluant les éléments suivants :

- Déconstruction manuelle des butons : 3 600.00 € HT
- Prise en charge et traitement des pneus : 1 165.00 € HT

portant le montant total du marché à la somme de 68 315.00 € HT, contre 63 550.00 € HT initialement.

DELIBERATION N° :
DC/2023-06-12/12

OBJET DE LA SEANCE :
**Via Fluvia – véloroute entre
Loire & Rhône**

**Auberge d'Oumey
(Raucoules) - Avenant
marché de travaux (lot 2)**

AR Prefecture

043-244300307-20230612-DC2023061212-DE
Reçu le 20/06/2023

M. JURY propose au Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant n°1 au lot 2 présenté concernant la démolition liée à la réhabilitation de l'auberge d'Oumey à Raucoules,
- autorise le Président à signer l'avenant susmentionné et toutes les pièces s'y rapportant :

Lot 2 : démolition, entreprise SD RTP

- Montant du marché initial : 63 550,00 euros HT
- Avenant 1 : 4 765.00 euros HT
- Montant total du marché : 68 315.00 euros HT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Nicolas PEYRARD,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230612-DC2023061212-DE
Reçu le 20/06/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le